



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 8366

Texte de la question

Mme Luce Pane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le devenir du fonds de mobilisation pour la forêt. Prévu dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le fonds n'a pas encore connu de traduction concrète. Or celui-ci pourrait constituer un formidable outil de soutien aux investissements pour accroître la production forestière française. En conséquence elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si la création du fonds de mobilisation de la forêt est à l'étude.

Texte de la réponse

Le secteur forêt-bois doit contribuer à la richesse nationale, être actif et en croissance. Malgré des fondamentaux économiques globalement favorables, à savoir une ressource disponible importante, une demande de produits forte et des compétences humaines avérées, le développement du secteur est en deçà des attentes et le déficit extérieur est lourd et ne se résorbe pas. Mobiliser plus et mieux les ressources disponibles, dans le cadre d'une filière économique organisée, doit être un objectif prioritaire de la politique forestière. Ce défaut de croissance entraîne la faiblesse de l'investissement forestier et pose la question du renouvellement de la forêt française, qui pourrait ne plus être garanti. Ceci est d'autant plus préoccupant que plus que tout autre territoire, milieu et secteur, la forêt est concernée par les conséquences du changement climatique. Retrouver un cadre sécurisé d'investissement en forêt, pour assurer une régénération efficace de la forêt française, compatible avec les contraintes du changement climatique et les objectifs de protection de la biodiversité et de production de bois, est un impératif pour les années qui viennent et doit constituer un fondement de la stratégie forestière nationale. Du fait de la longueur des cycles forestiers, il est important d'agir dès à présent. C'est dans cet objectif que le Président de la République a annoncé, dans le cadre de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, la mise en place d'une mission visant la création d'un fonds « bois-carbone » et d'un « Comité national de la filière bois ». Cette mission qui sera conduite conjointement par les ministères chargés respectivement de l'agriculture, de l'environnement et de l'industrie et permettra d'identifier les besoins de financement et de proposer la gouvernance la mieux à même d'articuler les orientations de la filière économique forêt-bois au sein des différentes politiques publiques.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8366

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6023

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 180